



# Les chèques vacances



Depuis 2014, Viv'ARTI Bretagne est devenu prescripteur pour l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Vous pouvez trouver toute l'information nécessaire auprès de Viv'ARTI Bretagne et bénéficiaire, pour les entreprises de 1 à 19 salariés, **d'une réduction sur les frais d'ouverture de compte ANCV.**

## Comment ça marche ?

**Les petites entreprises, de moins de 50 salariés, peuvent aussi bénéficier des chèques vacances.**

### Attribution de Chèques-Vacances

- **Tout le monde peut en bénéficier : salariés, apprentis et chefs d'entreprises**
- Montant d'attribution : **Jusqu'à 466€ par an et par salarié de participation Employeur**
- **Pas d'obligation de renouveler cet avantage tous les ans**
- Coupure des chèques : 10€ ou 20€ nominatifs (au nom du salarié) mais utilisables par tous ses ayants-droits
- Validité : 2 ans à partir de l'édition du chèque
- Acceptation : 170 000 professionnels du tourisme tout secteur confondus : **hébergement** (campings, hôtels, villages vacances...), **restauration, transports** (agences de voyage, locations de véhicules, SNCF, SNCM,...), **culture** (musées, châteaux...), **loisirs** (parcs animaliers et d'attractions...)  
Vous pouvez retrouver tous les partenaires sur <http://guide.ancv.com/>

### Conditions d'attribution

- L'attribution des Chèques-Vacances fonctionne par **un co-financement entre l'employeur et le salarié** et **est déterminé en fonction du niveau des salaires du personnel** et sur la base de **critères professionnels non discriminants** : non substitution à un élément de salaire (exemple prime) et qui s'applique à l'ensemble du personnel.
- **Obligation d'attribuer des montants différents selon les personnes bénéficiaires** en faveur des salaires les moins élevés selon des critères définis par l'employeur, **au moins 10€ de différence**
- **Obligation d'informer tout le personnel** de l'entreprise, **mais l'adhésion au dispositif reste un choix du salarié** car il doit participer financièrement. Possibilité de la mise en place d'un système d'épargne (autorisation de prélèvement sur salaire)
- Plusieurs options pour attribuer les montants :

<b>Salaire brut mensuel</b> rémunération moyenne des 3 derniers mois en fonction du plafond de la sécurité sociale (montant 2021 = 3428€)	<b>Participation Employeur</b> (en une fois) (max. 466€ en 2021)	<b>Participation Salarié</b> (en une ou plusieurs fois mais uniforme à l'ensemble des salariés)	<b>Montant attribué en Chèques-Vacances</b>
Supérieur à 3428€	<b>50%</b> = 290€	<b>50%</b> ex : 5*58€ = 290€	580€
Inférieur à 3428€	<b>80%</b> = 465€	<b>20%</b> ex : 5*23€ = 115€	580€

Ces pourcentages sont majorés de 5 % par enfant à charge et de 10 % par enfant handicapé, titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte "priorité pour personne handicapée", dans la limite de 15 %.

## Comment procéder pour commander ?

- 1- Munissez vous du **n°SIRET de l'entreprise**
- 2- **Créer un compte** pour votre entreprise sur le site de l'ANCV dédié aux petites entreprises : <https://espace-client.ancv.com/eco/pe/ancv/home.faces>  
Cliquez sur « créer votre compte » et rentrez les champs demandés.
- 3- Ensuite procéder à l'inscription : plus de détails vous seront demandés à partir de ce moment là.
- 4- **Les frais d'ouverture de compte** sont payables en une seule fois lors de la 1ere commande de chèque-vacances :

Entreprise de 1 à 19 salariés : **80€**  
**TARIF RÉDUIT avec Viv'ARTI**  
Entreprises de 20 à 49 salariés : 125€

*Pour vous guider dans la démarche à suivre, et pour profiter de la remise octroyée par Viv'ARTI vous pouvez contacter Hélène CONORT au 06.72.54.42.16 ou par email [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)*

**Faites des économies en passant par Viv'ARTI Bretagne.**

**FRAIS RÉDUITS pour l'ouverture d'un compte Ancv**

### **Délai des commandes**

- **Le délai dépend des moyens de paiement** (carte bleue par internet ou chèque). Pour tout paiement par chèque, l'Agence attendra l'encaissement de celui-ci avant de débiter la production
- Il faut compter **15 jours pour la production**

### **Autres frais ANCV à prévoir**

- **Frais de commande : 1% du montant commandé (commission ANCV)**
- **19,80 € TTC de frais de port**

---

## **Pour tout renseignement complémentaire :**



- **Viv'ARTI Bretagne** : Hélène CONORT 06.72.54.42.16 ou [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)

- **Foire aux questions de l'ANCV** :

<https://espaceclient.ancv.com/eco/pe/ancv/informations.faces>